



Déclaration concernant la taxe de rejet des eaux usées pour l'année 2023

Les établissements en décharge directe (Direkteinleiter)

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées. **Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le 1er avril 2024.**

Indications relatives à l'auteur du rejet:

Nom, raison sociale ou dénomination sociale	
Nom de l'établissement:	
Adresse de l'établissement:	
Commune du lieu de l'établissement:	
Pays:	Luxembourg

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires:

Nom, Prénom:	
Fonction:	
Courriel:	
Téléphone:	

Signataire autorisé:

Nom, Prénom:	
Courriel:	
Téléphone:	

Avec le retour de ce formulaire,
j'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

Fait à:		Date:	
Nom:			

Indications relatives à la charge rejetée:		
Charge autorisée:		
demande chimique en oxygène (kg)		x 0,5
azote (kg)		x 1
phosphore (kg)		x 7
matières en suspension (kg)		x 0,3
	Σ	unités de charge polluante
		EUR

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tel: 24556-327.